

**COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO)
du 2 décembre 2021
Visioconférence sur zoom**

Présidents de clubs présents ou représentés : *Cf. annexe 1*
Ordre du jour communiqué par mail : *Cf. annexe 2*

Destinataires : archives du Comité

Présidents de Clubs + Membres du Bureau du Comité + Membres catégoriels et gestion

Copies : Présidents d'honneur ; Présidente de la CRED ; APR, FFB, Préfecture

◆◆◆◆◆◆◆◆

A) PREAMBULE

18h20 : **Accueil** des participants.

Enregistrement des participants membres de droit disposant du droit de vote pour l'AG : présidents de clubs, ou leurs mandataires. Les adhérents, présents à titre individuel, ne disposent pas du droit de vote, y compris les membres du Bureau et les membres catégoriels.

Représentation à l'AG : (Cf. annexe 1)

- effectifs du Comité = 40 clubs affiliés disposant de 3336 voix.

- 24 clubs représentés à l'AGO, porteurs de 2756 voix, soit un taux de 82,6 %.

Quorum de validation de l'AGO (article 13) : représentation de 1/3 des adhérents +1, soit 1113 voix.

Ce quorum étant atteint, le Président Xavier LEONARD ouvre la séance à 18h30.

B) ORDRE DU JOUR

1- Point sur situation actuelle

Situation sanitaire inquiétante. La FFB rappelle qu'il est obligatoire de demander le pass sanitaire et d'exiger le port du masque. Le bar du Comité est fermé.

- Remarques de certains bridgeurs concernant le manque d'aération de la MDB. Le Président rappelle que la MDB est équipée d'un système de renouvellement d'air modulable. Lors des compétitions, celui-ci est porté à 5000 m³/h soit 3 renouvellements par heure.
- Environ 10% des joueurs se désistent et ne viennent pas en compétition.
- 4148 licenciés à ce jour. La situation n'est pas catastrophique. Comparée à l'année avant Covid, la baisse est de près de 25%. Plutôt bon résultat par rapport au plan national.
- Tournois de régularité dans les clubs : - 58% de participation.
- Baisse d'environ 40% pour les compétitions, avec une baisse plus forte chez les Promotions. Réflexion à mener sur la façon de sensibiliser cette catégorie, notamment avec l'aide des écoles de bridge et des clubs.
- Proposition d'outils pour mieux savoir ce qui se passe dans chaque club : analyse par club des joueurs qui ne sont pas revenus ou qui sont partis jouer ailleurs. Les clubs pourraient prendre contact avec ces personnes.
- Les tournois numériques : la FFB a décidé en AG de sursoir à nouveau jusqu'au 15 novembre. Position actuelle de la FFB : pas d'attribution de points sur les tournois en journée et en semaine.
- Solweig Henry a démissionné de son poste de Secrétaire Générale pour raisons personnelles. Lors de la séance du 28 octobre 2021 le bureau a coopté André Foissey pour intégrer le bureau et occuper les fonctions de secrétaire général. L'Assemblée Générale entérine cette décision.

2- Vote des 2 résolutions

Présentation des 2 résolutions par François Leonard (*cf annexe 3*)

Résolution n°1 - PGE de 50 000€

La demande de prêt doit être faite avant le 31 décembre 2021, voire au 30 juin 2022 si la Commission de Bruxelles donne son accord pour la prolongation.

Il est demandé aux présidents de club un accord de principe aujourd'hui. Le coût est de 125€ la première année. La reconduction de ce prêt serait soumise à la prochaine AG en 2022.

L'idée est de sécuriser les finances du Comité.

Intervention de Gérard Auliard : « si Bruxelles n'autorise pas la prorogation au 30 juin 2022, il faudra contracter le prêt d'ici la fin de l'année. Je suis favorable à cet emprunt car nous avons une épée de Damoclès avec l'augmentation des coûts du gardiennage dans le bâtiment ERP. »

Votes de la résolution n°1 – PGE de 50 000€ :

- Absentions : 1 club (St Exupéry), soit 120 voix (4,4%)
- Votes contre : 0
- Votes pour : 23 clubs, soit 2636 voix (95,6%)

La résolution n°1 est approuvée

Résolution n°2 – Réaménagement du prêt principal N° 035607 G sur une durée de 20 ans à compter du 5 janvier 2022

Précisions préalables de François Leonard par rapport aux prévisions qui ont été faites :

- En termes de licences, les chiffres actuels montrent une baisse des profits (licences encaissées – redevance versée à la FFB) de 6 000€ pour le Comité (budget 4 586 licenciés vs 4 145 actuellement)
- En termes de participation aux compétitions, nous sommes à – 44% (vs 2018-2019). Si on continue sur cette tendance, cela représenterait 23 000€ de moins.
- La baisse des tournois en clubs représenterait une diminution des recettes entre – 5 000 et – 6 000€
- La déclaration d'un local à usage professionnel n'a pas été faite dans les délais impartis (90 jours après la date d'achèvement) par l'équipe précédente. Nous avons reçu une mise en demeure, avons communiqué à l'administration fiscale la déclaration et demandé une exonération de la taxe foncière. Nous attendons la réponse de l'administration. La taxe foncière n'avait pas été prévue au budget.

Proposition de réaménagement du prêt principal sur une durée de 20 ans à compter du 5 janvier 2022. Le Comité de Crédit de la Caisse d'Epargne doit in fine valider ce projet.

Au 5 janvier 2022, le montant du prêt serait de 1 538 574,47 €, le taux serait de 1,53% et l'échéance passerait à 7 445,57 € / mois (vs 10 920,92 € actuellement). Pour cela, la Caisse d'Epargne nous oblige à prendre une nouvelle hypothèque qui représente 11 380 € à payer.

Cet aménagement de prêt permettrait pour la saison 2021-2022 de réduire les sorties de trésorerie de 17 000€, et de 42 000€ les années suivantes.

Sur 20 ans, le réaménagement du prêt coûtera 105 000 € (hors frais de dossier et hypothèque) mais sécurise notre situation financière.

Votes de la résolution n°2 – Allongement de la durée du prêt :

- Absentions : 0
- Votes contre : 0
- Votes pour : 24 clubs, soit 2756 voix (100%)

La résolution n°2 est approuvée

3- Questions diverses

Ces questions ou remarques sont intervenues au fil de la réunion.

- **Présentation du nouveau président du club Le Rouge et le Noir** : Joël BOUSTER
- **Demande du règlement et des dossiers d'inscription aux Interclubs** : Il est répondu que le dossier est en cours de finalisation et qu'il sera envoyé à tous les clubs le lundi 6 décembre 2021 matin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance de l'assemblée générale ordinaire à 19h30.

Annexes :

1 = *Participants AGO*

2 = *Convocation / ordre du jour AG*

3 = *Présentation des 2 résolutions soumises au vote*



Le Président
Xavier LEONARD



Le Secrétaire Général
André FOISSEY